



## Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) - CCATP

### PA/PNRMR/ETUDE BATIMENT BOIS/2019-08

**Marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une étude de faisabilité  
pour la construction d'un bâtiment durable en bois local  
avec utilisation de matériaux biosourcés**

#### 1- Pouvoir adjudicateur

Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maison du Parc  
Chemin de Nanteuil  
51480 Pourcy  
contact@parc-montagnedereims.fr  
Tel : 03 26 59 44 44  
www.parc-montagnedereims.fr  
Représenté par Monsieur Dominique LEVEQUE, Président

#### Personnes habilitées à donner des renseignements :

Technique : Madame Caroline FENEUIL, Chargée de mission Architecture  
[c.feneuil@parc-montagnedereims.fr](mailto:c.feneuil@parc-montagnedereims.fr)  
ou Madame Alvina HEYNE, Chargée de mission Transition énergétique  
[a.heyne@parc-montagnedereims.fr](mailto:a.heyne@parc-montagnedereims.fr)

Administratif : Monsieur Éric Lallement, Directeur adjoint, responsable administratif et financier  
[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

## 2- **Objet du marché**

- a. Intitulé : Etude de faisabilité pour la construction d'un Bâtiment Bois
- b. Numéro : PA/PNRMR/ETUDE BATIMENT BOIS/2019-08
- c. Durée : Livraison le **15 avril 2020**
- d. Lieu de livraison de la prestation : Maison du Parc – 51480 Pourcy
- e. Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro
- f. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique.
- g. CCAG : le CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles s'applique au présent marché (CCAG-PI)
- h. Financement : le projet est financé par la Région Grand Est - Action E18AR04S
- i. Variante : non autorisée
- j. Caractéristiques : 1 Offre de base
- k. Validité de l'offre : 3 mois à compter date réception.
- l. Code CPV :  
Etude de faisabilité : 71241000-9  
Ouvrage en bois : 45422100-2

## 3- **Description et contexte de la prestation attendue**

- a. Contexte :

Primo,

La Maison du Parc est localisée à Pourcy, au cœur de la Montagne de Reims, depuis le début des années 1980. Le bâtiment a été conçu par l'architecte Hervé Bagot comme une vitrine de l'avenir à l'image de la vocation d'expérimentation du Parc. Il a reçu en 1984 le prix national d'architecture « Prix de la Première œuvre. Mention spéciale ».

En 2006, la Maison du Parc a fait l'objet d'une extension avec réaménagement de bureaux pour adapter les lieux à l'évolution des activités du Parc et, depuis 2010, plusieurs petits travaux ont permis d'optimiser l'espace disponible. En 2015, un programme global de travaux et d'aménagement a été défini en interne pour adapter les locaux aux besoins actuels, assurer confort et économies d'énergie et développer l'attractivité du site.

Un des aménagements prioritaires concerne la réalisation de nouveaux locaux afin d'améliorer l'accueil et l'information du public en lien avec les missions du Parc.

Secundo,

De nombreuses actions en lien avec la forêt ont déjà été mises en place par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims dans le cadre de sa Charte « Objectif 2020 » ; le Plan d'Approvisionnement Territorial en est un exemple (PAT : outil d'aide à la décision, issu du programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural », pour développer un approvisionnement local en bois industrie/énergie et en bois d'œuvre).

Toutes ces actions ont permis de faire naître une vraie dynamique sur les thèmes « forêt / bois » auprès des élus locaux et des habitants. Afin d'apporter une vision globale à cet enjeu partagé, le Parc a souhaité mettre en place en 2019 un groupe de travail permettant de lancer une réflexion commune sur l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) sur le territoire du Triangle Marnais.

L'objectif sera de co-construire et mettre en œuvre de futures actions en concertation allant en faveur d'une multifonctionnalité et d'un développement durable de la forêt (valoriser les acteurs de la filière forêt-bois, faciliter l'accès à la ressource forestière, développer localement la construction bois et l'utilisation de bois d'œuvre, impulser la dynamique du bois industrie/énergie dans les collectivités).

En effet, avec un territoire boisé à 26 %, soit 10 000 ha de forêt publique et 60 000 ha en privée, la forêt et le bois constituent pour le territoire du Triangle Marnais un enjeu important, une ressource naturelle et renouvelable, dont la gestion durable est une priorité inscrite au sein de la stratégie territoriale.

Ainsi,

Pour répondre à ce double enjeu, le Parc et ses partenaires ont décidé d'étudier la faisabilité de la construction, sur le site de la Maison du Parc, d'un nouveau bâtiment « démonstrateur » en « bois local », innovant et exemplaire, pour répondre aux besoins du Parc dans le cadre d'une valorisation de la filière et de la ressource locale en bois.

### Groupe de travail

Un groupe de travail présidé par le Parc, associant l'interprofession Bois (Fibois Grand Est, Communes forestières de Champagne-Ardenne, ONF, CNPF...), les services de la Région, des élus du Parc et des représentants du Comité scientifique du Parc est d'ores et déjà mis en place afin de définir et valider, avec le candidat missionné et le Parc, la méthode de travail et les résultats présentés à l'issue de chacune des phases mentionnées ci-après.

*Précision : l'appellation « Bois local » est employée pour mettre l'accent sur la valorisation de ressources et d'entreprises locales à l'échelle la plus proche possible du territoire du Parc et, selon la disponibilité, à un périmètre élargi au triangle marnais, à la Marne, à l'ex Champagne-Ardenne ou à la Région Grand Est. Néanmoins, en fonction de la proximité géographique, un approvisionnement en bois de l'Aisne peut par exemple être étudié.*

#### b. Objectifs :

Transformer le site de la Maison du Parc pour démultiplier l'action de sensibilisation du Parc :

- Offrir des espaces complémentaires pour améliorer l'accueil et l'information du public en lien avec les missions du Parc
- Faire de la Maison du Parc une vitrine pour les messages Parc, tournée vers l'avenir.

Répondre au devoir d'exemplarité du Parc en matière de recours aux techniques de construction respectueuses de l'environnement et aux énergies renouvelables :

- Initier des projets pilotes fédérateurs dans une démarche collective et structurante
- Faire de la Maison du Parc une vitrine pour les techniques d'aménagement durable et notamment la construction en bois (vitrine & laboratoire)

**L'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment durable en bois local** doit permettre de :

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet
- Proposer des solutions techniques et architecturales adaptées au contexte, aux possibilités qu'offre le site et aux attentes en matière d'exemplarité et d'innovation du projet
- Proposer des solutions pour assurer une dépendance énergétique et un entretien minimums de l'équipement

- Définir les modalités d'écoconception du projet (bilan carbone minimum)
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération, le montage administratif et juridique

L'étude doit permettre au maître d'ouvrage d'effectuer des choix en toute connaissance de cause parmi les solutions proposées par l'étude. Les conclusions de cette étude, si elles sont favorables, ainsi que les choix réalisés par le maître d'ouvrage constitueront ensuite les bases du programme d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation du projet.

### c. Projet :

Les prestataires devront proposer une méthodologie qui permette de répondre aux objectifs définis ci-dessus. Dans tous les cas de figure, la prestation proposée devra comprendre des phases clairement définies (à minima celles décrites ci-après) et produire l'ensemble des rendus indiqués ci-dessous.

Une fois la procédure engagée, le prestataire doit dès le début, réaliser un tableau de bord comportant des échéances pour définir les étapes nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Des réunions de présentation des différentes phases seront organisées par le prestataire (envoi des convocations, rédaction et diffusion du compte rendu) à minima à ces étapes :

- 1) début phase 1.1 : présentation de l'équipe, de la méthodologie et des modalités de travail envisagées, définition du calendrier
- 2) fin phase 1.1 : présentation de l'état des lieux
- 3) fin phase 1.2 : présentation du programme et des caractéristiques techniques – proposition de prestataires
- 4) point d'étape phase 2 : orientations de scénarios
- 5) fin phase 2 : présentation des scénarios finalisés

Des points d'étape réguliers et des échanges hebdomadaires par mail et/ou téléphone devront être menés, à partir de la notification du marché, entre le prestataire et le Parc, afin de permettre une bonne compréhension du projet dans ses contenus, son esprit, sa forme et ses contraintes techniques et budgétaires.

Les phases identifiées sont les suivantes :

#### **Phase 1.1 – état des lieux**

*Précision : une étude géotechnique du site d'implantation envisagé a été réalisée par le bureau d'études Ginger ; les résultats sont à la disposition des équipes candidates (annexe 3).*

Un emplacement pour la construction est proposé en priorité aux candidats. Il se situe au niveau du talus boisé reliant la cour de la Maison du Parc à la prairie haute (cf. annexe 1). Cet emplacement privilégie une implantation en continuité de l'existant côté cour et en lien avec les espaces d'animation côté prairie. L'état des sols du talus, la présence de sources ou l'existence de zones humides sont des contraintes à prendre en compte notamment par l'adaptation des fondations du futur bâtiment.

Les candidats ont la possibilité de choisir un autre site à condition de justifier cette position. Des prescriptions compensatrices seront à définir en cas de destruction de zones naturelles d'intérêt significatif.

L'état des lieux traitera les points suivants :

- Contexte réglementaire du site
- Recueil des informations concernant les réseaux sur le site
- Relevé topographique précis incluant une coupe de principe du site (accès inclus)
- Synthèse géotechnique

- Accessibilité du site et aménagements extérieurs – pour rappel, l'accessibilité au bâtiment devra respecter les normes ERP, être simple et prévoir le cheminement depuis le stationnement jusqu'à l'intérieur du bâtiment.
- Enjeux paysagers et environnementaux du site

Cet état des lieux se traduira par la réalisation d'une note, de cartes et relevés photos.

## **Phase 1.2 – Programmation et caractéristiques techniques de la construction**

### **1.2.1 Définition du programme**

Programme à définir pour un bâtiment accueillant du public (enfants et adultes) sur un ou plusieurs niveaux, intégrant une évolutivité des usages et comprenant :

- Deux salles multi-activités avec locaux rangement matériel
- Une petite salle multi activités
- Vestiaires et sanitaires
- Un local rangement (expos, grilles, petit matériel, stand Parc, roll up...)
- Salle d'exposition / salle de réunion
- Deux bureaux
- Un espace extérieur couvert

Ce programme de base, répondant aux besoins estimés du Parc a été défini en interne (annexe 2). Celui-ci devra être affiné pour adapter le projet et les surfaces en fonction des contraintes techniques, budgétaires et réglementaires.

# **DOSSIER DE CONSULTATION** **DES ENTREPRISES COMPLET A** **TELECHARGER SUR LE PROFIL** **ACHETEUR**

**[WWW.PROXILEGALES.FR](http://WWW.PROXILEGALES.FR)**

PUBLICATION INTERNET PARTIEL